



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 23 JUILLET 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, Mmes BISAUTA, DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, CÉLAN, CAUSSE, Délégués Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, Vice-Présidents ; M. POMMIEZ, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, Jacques VEUNAC, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. ETCHEGARAY ; M. POMMIEZ à M. CAUSSE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 2322-2 ET L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Madame GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions :

de l'article L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 14 juin 2010 : 358 800 euros virés vers le chapitre 011, article 6238 - Publicité, publications, relations publiques pour permettre le règlement en faveur du Biarritz Olympique Pays Basque et de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro pour un montant de 150 000 Euros H.T. (soit 179 400 Euros T.T.C.) chacun dans le cadre de la politique de communication de la Communauté.

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 27 JUIL. 2010

Publié le 27 JUIL. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,


Pierre GRENADE

de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 17 mai 2010 : Nomination de Monsieur Laurent CAMIADE et Mesdames Lydia DARDEN, Caroline MONTAGNE, Caroline HUA, Valérie MERIENNE, Brigitte DOREAU, mandataires de la Régie de Recettes du Centre Technique de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération.
- 20 mai 2010 : Cession du véhicule Scénic immatriculé 4 705 WG 64 réformé en faveur de la Société AUTO ERROBI à ITXASSOU au prix de 50 Euros.
- 21 mai 2010 : Mandat de représentation accordé à Maître HOURCADE, Avocat, en vue de la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre du litige relatif aux travaux de construction du bassin de stockage dit du « BAB » à Bayonne.

DONT ACTE

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	226
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Objet de l'acte	O/J N 3: Compte rendu des décisions prises par le Président.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100723-226-DE
Date de transmission de l'acte	27/07/2010
Date de réception de l'accuse de réception	27/07/2010